

RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

S O M M A I R E

Préambule

Article 1 : objet du règlement

Article 2 : associations éligibles

Article 3 : types de subvention : critère, calcul, et modalités d'attribution

3-1 - la subvention de fonctionnement

3-2 - la subvention d'investissement

3-3 - la subvention d'aide à la professionnalisation

3-4 - la subvention exceptionnelle

3-5 - la subvention de démarrage

Article 4 : mesures d'information au public

Article 5 : modification de l'association

Article 6 : respect du règlement

Article 7 : modification du règlement

Article 8 : litige

Rappel du cadre législatif et réglementaire :

Vu l'article 6 de la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

Vu l'article 2 de la Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État Vu l'Ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier : article 31

Vu l'article 9.1 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'Établissement des comptes annuels Code de commerce :

Vu l'article D612-5 du Code de commerce

Vu l'article 14 du Décret-loi du 2 mai 1938 relatif au budget

Vu l'article 1er du Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques

Vu le Décret n°2009-540 du 14 mai 2009 relatifs aux obligations de publicité des comptes annuels des associations et fondations

Vu l'Arrêté du 11 octobre 2006 portant sur la présentation du compte rendu financier

d'utilisation de subvention Vu l'Arrêté du 2 juin 2009 portant sur les obligations des associations et des fondations relatives à la publicité de leurs comptes annuels

Vu la Circulaire du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations

Vu les délibérations 20-068, 21-87, 22-071 et 23-XX portant sur le règlements d'attribution des subventions communales aux associations

Définition : « la subvention publique caractérise la situation dans laquelle la collectivité apporte un concours financier à **une action initiée et menée par une personne publique**, ou privée, poursuivant des objectifs propres auxquels l'administration y trouvant intérêt, apporte soutien et aide. »

Préambule

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses de notre territoire et contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants. La Ville de Commercy soutient des initiatives dans le cadre de ses compétences. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général, en cohérence avec le projet communal et dans le cadre d'un véritable partenariat.

La Commune s'engage donc dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions.

Sachant que l'attribution de subventions n'est pas une dépense obligatoire, les subventions attribuées ont pour caractéristiques d'être :

- **Facultatives** : elles ne peuvent être exigées,
- **Précaires** : leur renouvellement ne peut être automatique,
- **Conditionnelles** : elles doivent être attribuées sous condition d'une utilité locale et sont soumises à la libre appréciation du Conseil Municipal.

ARTICLE 1 : OBJET DU RÈGLEMENT

Le règlement s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations du territoire, dans le domaine de l'animation, de la culture, du sport, et d'une manière générale, dans les domaines de compétences de la commune, quelle que soit la nature de l'aide (directe ou indirecte) conformément aux règles en vigueur.

Le règlement entend clarifier les relations entre la collectivité et les partenaires et les sécuriser juridiquement.

Il définit les conditions générales d'attribution, de calcul et de liquidation des subventions communales sauf dispositions particulières contraires prévues explicitement dans la délibération attributive.

Toute association sollicitant une subvention est tenue de respecter la procédure mise en place par la collectivité territoriale.

Le respect de cette démarche facilitera le déroulement du traitement de chaque demande et de sa prise en compte par les élus de la commune.

ARTICLE 2 : ASSOCIATIONS ÉLIGIBLES

Pour être éligible, l'association doit :

- Être une association dite loi 1901
- Avoir son siège social et exercer son activité d'intérêt général sur le territoire communal ou que son activité ait un impact réel pour la Ville de Commercy.
- Être déclarée en Préfecture,
- Avoir fait l'objet d'une inscription au Journal Officiel,
- Avoir des activités conformes à la politique générale de la commune. La Ville ne pourra subventionner une association dont les buts sont politiques, syndicaux ou religieux (loi du 9 décembre 1905), il en est de même pour les associations ayant occasionnées des troubles à l'ordre public.
- Avoir présenté une demande conformément aux règles en vigueur dans la collectivité et en ayant respecté les délais impartis.
- Avoir un fonctionnement démocratique (assemblées générales annuelles, publication des budgets...),
- Le cadre général de l'association et la nature de la manifestation doivent initier ou participer à une mission d'intérêt général,
- Avoir des activités conformes à la politique générale de la commune en matière d'animations sportives, culturelles et sociales.

ARTICLE 3 : TYPES DE SUBVENTION

Les associations éligibles peuvent solliciter 5 types de subvention :

- une subvention de fonctionnement ;
- une subvention d'investissement,
- une subvention d'aide à la professionnalisation,
- une subvention exceptionnelle,
- une subvention de démarrage ou redémarrage.

3-1 - la subvention de fonctionnement :

Cette subvention est une aide financière de la commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association. Inscrite au budget communal, elle est attribuée sur décision du Conseil Municipal.

a) Critères éligible à la subvention de fonctionnement

La subvention couvre la période d'activité du 1er juin de l'année n-1 au 31 mai de l'année n

CRITÈRES DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT		
Adhérents		
Jeunes commerciens des associations scolaires	2,75 € / licencié	
Jeunes de moins de 18 ans (année de naissance)	Moins de 10 ans (pour 2022 : nés en 2012 et après)	29,00 € / jeune
	De 11 à 14 ou 14 ans (pour 2022 : nés entre 2008 à 2011)	27,50 € / jeune
	De 15 à 18 ans (pour 2022 : nés entre 2004 et 2007)	26,00 € / jeune
Compétitions		
Déplacements pour des compétitions officielles (<i>les compétitions prises en compte sont les compétitions qualificatives en vue d'un titre départemental, régional, national</i>) - des fédérations olympiques - des fédérations avec au moins une discipline de haut niveau non olympiques, - des fédérations scolaires (selon la liste éditée par le ministère chargé des sports)	départementale	0,055 € / km / athlète
	régionale	0,058 € / km / athlète
	nationale	0,060 € / km / athlète
Déplacements officiels sports mécaniques	0,0225 € / km / athlète	
Déplacements compétitions loisirs (maximum 300 km aller/retour par déplacement)	0,0225 € / km / licenciés	
Participation aux phases finales des championnats de France pour : les athlètes de moins de 18 ans + un accompagnateur + 2 jeunes dirigeants (jeunes dirigeants = jeunes de moins de 18 ans ayant une action d'encadrement ou d'officiel)	23 € par nuitées	
Frais de fonctionnement de l'association		
Loyer (indispensable au fonctionnement de l'association)	100 % après accord préalable de la Ville	
Formation des cadres sportifs (animateurs, entraîneurs, arbitres)	80 % du montant des formations - limité à 800 €/an et aux frais pédagogiques	
Assurance incendie	100 % du montant	
Entretien des espaces verts	80 % des frais - limité à 1 000 € / an	
Chauffage et électricité (uniquement pour les associations payant 100 % des frais)	80 % du du montant	
Labels et commissions		
Label fédéral en cours de validité	200,00 € pour un label	
	300,00 € pour deux labels	
Club ayant une commission « jeunes dirigeants » (5 jeunes minimum) validée en AG	250,00 € (forfait)	
Projet associatif validé en AG	200,00 € (forfait)	

- Km athlète :
 - le calcul se fait via le site Michelin de Ville à ville,
 - pour les sports collectifs sont pris en compte le nombre de sportifs engagés dans la limite de la feuille de match.
 - Pour les ententes sportives seuls les membres du club de Commercy sont pris en compte

- les factures prises en compte sont celles dont le paiement a été réalisé entre le 1^{er} juin et le 31 mai de la demande de subvention

b) Conditions d'attribution

- Fournir le dossier complet (annexe 1)
- La demande sera examinée en commission puis présentée au Conseil municipal pour attribution.

c) Conditions de versement

La subvention sera versée à l'issue du Conseil Municipal par mandat administratif.

3-2 - la subvention d'investissement :

Cette subvention est une aide financière de la commune pour le financement d'achat de biens durables (de type matériel) qui resteront propriété de l'Association.

a) Critères d'éligibilité

- L'investissement doit être lié directement à l'activité principale de l'association (hors produits consommables et fongibles).
- Le taux d'intervention de la participation de la Ville est fixé à 50 % et dans la limite de 1 500 €. Toutefois, cette participation peut être ajustée dans le cadre d'un plan de financement impliquant plusieurs partenaires, *la participation de la Ville sera de 50 % sur le résiduel de l'association dans la limite d'une subvention de 1 500 €.*
- Le montant minimum d'achat est de 150 €.
- Pour le matériel informatique :
 - la participation de la Ville est limitée à 350 €,
 - l'association bénéficiaire ne pourra pas faire une nouvelle demande avant 4 ans,
 - pour les imprimantes, les demandes seront étudiées en tenant compte de la pertinence du projet (double emploi avec le service municipal de l'ATA).

b) Conditions d'attribution

- Fournir le dossier complet (annexe 2).
- La demande sera examinée en commission puis sera présentée au Conseil municipal pour attribution.

Si le montant des demandes est supérieur à la somme ouverte au budget, la commission fera des priorités en tenant compte des critères suivants :

- associations impliquées dans la formation des jeunes,
- investissement liés à la sécurité ou à la mise aux normes des installations,
- niveau de performance, représentations, productions...,
- maître d'œuvre d'organisation, de manifestations ouvertes à tout public et contribuant à l'animation et la notoriété de Commercy.

c) Conditions de versement

- Subvention versée sur présentation de la facture acquittée, correspondant au devis présenté lors de la demande de subvention.
- Facture à transmettre avant le 31 décembre de l'année N en Mairie.

3-3 - la subvention d'aide à la professionnalisation

Cette subvention est une aide financière pour les associations sportives qui encadrent leurs activités par des personnes rémunérées.

a) Critères d'éligibilité

- Employer un ou plusieurs éducateurs détenteurs d'un diplôme fédéral permettant le travail rémunéré.
- Prise en compte de 50 % maximum des charges sociales patronales liées à l'emploi d'un professionnel.
- Subvention calculée sur l'année civile.

b) condition d'attribution

- Fournir le dossier complet (annexe 3)
- La demande sera examinée en commission puis présentée au 1er Conseil municipal de l'année n+1 pour attribution.

c) condition de versement

La subvention sera versée à l'issue du vote en Conseil Municipal par mandat administratif.

3-4 - la subvention exceptionnelle:

Cette subvention est une aide financière de la commune pour soutenir un projet ponctuel en dehors de l'activité courante (un événement ou une manifestation ayant un impact sur le territoire).

a) Critère d'attribution

Pour les associations organisatrices de manifestations sportives à caractère exceptionnel :

- pour une épreuve à caractère départemental > 300 €,
- pour une épreuve à caractère régional > 400 €,
- pour une épreuve nationale avec des équipes de niveau national > le montant de la subvention sera étudiée au cas par cas,
- pour une épreuve internationale, avec des équipes nationales ou à caractère national > le montant de la subvention sera étudiée au cas par cas.

Pour les associations artistiques développant un projet de création particulière :

- proposer une action de diffusion locale,
- montant maximum attribué > 400 €

Pour les associations organisatrices d'autres manifestations à caractère exceptionnel :

- revêtir un intérêt local

Il est précisé que :

- chaque association ne pourra bénéficier que d'une subvention exceptionnelle par an,
- le montant de la subvention attribuée ne pourra pas excéder 80 % du budget réalisé, lié à l'opération subventionnée

b) condition d'attribution

- Fournir le dossier complet (annexe 4)
- La demande sera examinée en commission puis présentée au Conseil municipal pour attribution.

c) condition de versement

La subvention sera versée à l'issue de la manifestation sur présentation de justificatifs comptables et d'un bilan détaillé fournis par l'Association. Toutefois, le versement d'un acompte sera possible.

3-5 -la subvention de démarrage

Cette subvention est une aide financière de la commune au démarrage d'une association d'un montant forfaitaire de 75 €. Elle est attribuée sur décision du Conseil municipal en cours d'année.

a) condition d'attribution

- Fournir le dossier complet (annexe 5)
- La demande sera examinée en commission puis présentée au Conseil municipal pour attribution.

b) condition de versement

La subvention sera versée à l'issue du vote en Conseil Municipal par mandat administratif.

Article 4 : MESURES D'INFORMATION AU PUBLIC

Les associations bénéficiaires de subventions municipales doivent mettre en évidence par tous les moyens dont elles disposent, le concours financier de la commune (logo et mention « avec le soutien de la Ville de Commercy »).

Article 5 : MODIFICATION DE L'ASSOCIATION

Toute association bénéficiant d'une subvention fera connaître à la commune, dans un délai d'un mois, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la collectivité ses statuts actualisés.

Article 6 : RESPECT DU RÈGLEMENT

Le non-respect du règlement ou d'une de ses parties pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière de la collectivité.
- la diminution de la subvention totale de la subvention de l'année suivante du montant correspondant aux sommes allouées.
- la non prise en compte des demandes de subvention ultérieures présentées par l'association.

Article 7 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le Conseil Municipal se réserve le droit de modifier, par délibération, le présent règlement.

Article 8 : LITIGE

En cas de litige, l'association et la Ville s'engagent à rechercher une solution amiable.

En l'absence de solution amiable, il est expressément stipulé que le Tribunal administratif est seul compétent pour régler les différends pouvant résulter du présent règlement.

ANNEXE 1

Dossier de demande de Subvention de fonctionnement

I. Pièce du Dossier de demande de subvention

- Pièce 1 - Formulaire de demande de subvention d'investissement
- Pièce 2 - Fiche adhérents
- Pièce 3 - Compétitions
- Pièce 4 - Frais de fonctionnement
- Pièce 5 - Label et commission

II. justificatifs à fournir avec les différentes pièces

Pièce 1

- RIB
- compte-rendu de la dernière Assemblée générale
- bilan financier de l'année écoulé approuvé en Assemblée générale
- bilan prévisionnel de la prochaine saison

Pièce 2

- liste des adhérents validée par votre comité ou votre ligue

Pièce 3

- fournir les calendriers des épreuves inscrites au programme de votre fédération pour les compéti

Pièce 4

- quittances de loyer
- factures chauffage
- factures d'entretien d'espaces verts
- copie de la redevance des impôts locaux
- factures des stages ou formations

Pièce 5

- copie des labels fédéraux
- Procès verbal de la composition de la Commission jeune
- copie du projet associatif validé en AG

FORMULAIRE DE DEMANDE

NOM DE L'ASSOCIATION

Nom du Président :

Adresse

Tél.

Adresse mail :

Date de la dernière assemblée générale :

Je soussigné(e),

(NOM Prénom du Président),

président(e)

(Nom de

l'Association) certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

Fait à

le

Signature du Président

Dossier à transmettre avant le xx juillet 20xx à :

Direction de l'Animation du Territoire
Mairie de Commercy
Château Stanislas - BP 90081
55205 COMMERCY Cedex

ou par mail à : gthirion@commercy.fr

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023

Pièce 2

FICHE ADHÉRENTS
effectifs au 31 mai 2023

Nombre total d'adhérents de l'association* :

	Avant 10 ans (2013 et après)		11 à 14 ans (2009 à 2012)		15 à 18 ans (2005 à 2008)		Adulte	
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Licence Compétition	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Licence loisir	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

***Les licences fédérales événementielles ne sont pas prises en compte**

Pour les associations scolaires :

	Commerciens		Non -Commerciens	
	Femme	Homme	Femme	Homme
effectif	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Montant des cotisations :

	Avant 10 ans (2013 et après)	11 à 14 ans (2009 à 2012)	15 à 18 ans (2005 à 2008)	Adulte
	Licence Compétition	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Licence loisir	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autre : _____	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Participation aux phases finales des championnats de France
 pour : les athlètes de moins de 18 ans (2005 et après) + un accompagnateur
 + 2 jeunes dirigeants (moins de 18 ans ayant une fonction d'encadrement ou d'officiel)

Nature de la compétition	Date	Lieu
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

	NOM Prénom	Nombre de nuitées	Fonction
Jeune dirigeant	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Jeune dirigeant	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Accompagnateur	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

	NOM Prénom	Nombre de nuitées	Résultat de la compétition
Sportifs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sportifs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sportifs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sportifs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Sportifs	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023

Pièce 4

**Frais de fonctionnement
 du 01/06/2022 au 31/05/2023**

les factures prises en compte sont celles dont le paiement a été réalisé entre le 1^{er} juin 2022 et le 31 mai 2023

FRAIS	Montant des factures
Loyer	
Formation des cadres sportifs (animateurs, entraîneurs, arbitres)	
Assurance incendie	
Entretien des espaces verts	
Chauffage et électricité (uniquement pour les associations payant 100 % des frais)	

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES LOYERS	
Intérêt du bien loué (en quoi c'est indispensable au fonctionnement de l'association)	
Quelle utilisation du bien loué	
Si stockage, pour quel(s) produit(s)	

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022

Pièce 5

Label et commission au 31/05/2023

Label fédéral (en cours de validité)	Nom du label	
	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>	
	<input type="text"/>	
Club ayant une commission « jeunes dirigeants » (5 jeunes minimum) validée en AG	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Projet associatif validé en AG	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

ANNEXE 2

Dossier de demande de Subvention d'investissement

Ce dossier comporte 1 pièce :

- formulaire de demande de subvention d'investissement

Documents à joindre au dossier :

- le formulaire de demande de subvention
- les devis des projets d'investissement
- RIB

Pièce 1

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 20XX

NOM DE L'ASSOCIATION

Nom du Président :

Adresse

Tél.

Adresse mail : @

	PROJET D'INVESTISSEMENT	PRESENTATION DU PROJET	Montant TTC
PRIORITE N° 1	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>
PRIORITE N° 2	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>
PRIORITE N° 3	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>

PROJET DE FINANCEMENT	ASSOCIATION	VILLE DE COMMERCY	AUTRES PARTENAIRES
N° 1	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
N° 2	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
N° 3	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>

Un seul projet par associations pourra être retenu.

Les opérations ne pourront être engagées qu'après notification de l'avis de la commission et de la délibération du Conseil Municipal (la date de facture devra être postérieure à la date du Conseil).

Dossier à transmettre avant le 6 mars 2023 à :

Direction de l'Animation du Territoire
 Mairie de Commercy / Château Stanislas
 55200 COMMERCY

ou par mail à gthirion@commercy.fr

ANNEXE 3

Dossier de demande de subvention d'aide à la professionnalisation

I. Pièce du Dossier de demande de subvention

Pièce 1 - formulaire de demande d'aide à la professionnalisation

Pièce 2 - informations sur les salariés

II. justificatifs à fournir avec les différentes pièces

Pièce 1

RIB

Pièce 2 :

copie d'un diplôme fédéral permettant le travail rémunéré

salarié 1

salarié 2

salarié 3

salarié 4

salarié 5

copie des justificatifs de paiement de charges sociales

salarié 1

salarié 2

salarié 3

salarié 4

salarié 5

copie des bulletins de salaire

salarié 1

salarié 2

salarié 3

salarié 4

salarié 5

copie de la carte professionnelle

salarié 1

salarié 2

salarié 3

salarié 4

salarié 5

FORMULAIRE de Demande

NOM DE L'ASSOCIATION

Nom du Président :

Adresse

Tél.

Adresse mail : @

Je soussigné(e), (NOM Prénom du Président),
Président(e) (Nom du Club), certifie l'exactitude
des informations contenues dans le présent dossier.

Fait à le / /

Signature du Président

Dossier à transmettre avant le **x janvier 20xx à :**

Direction de l'Animation du Territoire

Mairie de Commercy

Château Stanislas

BP 90081

55205 COMMERCY Cedex

ou par mail à

gthirion@commercy.fr

Information sur les salariés

Salarié 1

Nom :

Prénom :

Brevet d'état ou diplôme équivalent :

Montant annuel brut des salaires	<input type="text"/>
Montant annuel des charges sociales patronales (<i>le cumul en bas à droite de la fiche de paie de décembre ou de la dernière émission pour l'année concernée</i>)	<input type="text"/>
Montant des subventions ou aides autres que Municipales (liées à la professionnalisation)	<input type="text"/>

Heures consacrées aux	Par semaine	Par an
jeunes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
adultes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Gestion et administration	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Salarié 2

Nom :

Prénom :

Brevet d'état ou diplôme équivalent :

Montant annuel brut des salaires	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
Montant annuel des charges sociales -patronales (le cumul en bas à droite de la fiche de paie de décembre ou de la dernière émise pour l'année concernée)	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
Montant des subventions ou aides autres que Municipales (liées à la professionnalisation)	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>

Heures consacrées aux	Par semaine	Par an
jeunes	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
adultes	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
Gestion et administration	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>

Salarié 3

Nom :

Prénom :

Brevet d'état ou diplôme équivalent :

Montant annuel brut des salaires	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
Montant annuel des charges sociales -patronales (le cumul en bas à droite de la fiche de paie de décembre ou de la dernière émise pour l'année concernée)	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
Montant des subventions ou aides autres que Municipales (liées à la professionnalisation)	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>

Heures consacrées aux	Par semaine	Par an
jeunes	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
adultes	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>
Gestion et administration	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 100%; height: 20px;" type="text"/>

Salarié 4

Nom :

Prénom :

Brevet d'état ou diplôme équivalent :

Montant annuel brut des salaires	<input type="text"/>
Montant annuel des charges sociales -patronales (<i>le cumul en bas à droite de la fiche de paie de décembre ou de la dernière émission pour l'année concernée</i>)	<input type="text"/>
Montant des subventions ou aides autres que Municipales (liées à la professionnalisation)	<input type="text"/>

Heures consacrées aux	Par semaine	Par an
jeunes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
adultes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Gestion et administration	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Salarié 5

Nom :

Prénom :

Brevet d'état ou diplôme équivalent :

Montant annuel brut des salaires	<input type="text"/>
Montant annuel des charges sociales -patronales (<i>le cumul en bas à droite de la fiche de paie de décembre ou de la dernière émission pour l'année concernée</i>)	<input type="text"/>
Montant des subventions ou aides autres que Municipales (liées à la professionnalisation)	<input type="text"/>

Heures consacrées aux	Par semaine	Par an
jeunes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
adultes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Gestion et administration	<input type="text"/>	<input type="text"/>

ANNEXE 4

Dossier de demande de subvention exceptionnelle

I. Pièce du Dossier de demande de subvention

Pièce 1 - attestation sur l'honneur

Pièce 2 - descriptif du projet

Pièce 3 - budget du projet

Pièce 4 - budget réalisé de l'association de l'année n-1

Pièce 5 - budget prévisionnel de l'association l'année n

II. justificatifs à fournir avec les différentes pièces

Pièce 1

- RIB
- courrier du Président

Pièce 1

Toute demande de subvention exceptionnelle doit être accompagnée d'un courrier du Président.

Attestation sur l'honneur

NOM DE L'ASSOCIATION _____

Nom du Président : _____

Adresse _____

Tél. ____/____/____/____/____

Adresse mail : _____@_____

Je soussigné(e), _____ (NOM Prénom du Président), Président(e)
_____ (Nom du Club), certifie l'exactitude des informations contenues
dans le présent dossier.

Fait à _____ le ____/____/2023

Signature du Président :

Dossier à transmettre à :
Direction de l'Animation du Territoire
Mairie de Commercy
Château Stanislas
BP 90081
55205 COMMERCY Cedex

ou par mail à
gthirion@commercy.fr

Pièce 2

Intitulé du Projet : _____

1 - Contenu et objectifs de l'action : Objectifs de l'action :

Descriptif de l'action :

Effets attendus :

Partenariats engagés :

2 - Date de mise en œuvre prévue : _____

3 - Lieu(x) de réalisation :

4 - Montant sollicité : _____ (tout montant est indiqué en TTC)

5 - Pièces justificatives à fournir Devis, facture, dépliant de communication, presse, etc...

Pièce 3

Budget du Projet

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTA		TOTAL	

Pièce 4

Budget réalisé de l'association de l'année n-1 : année 20_ ou exercice du ____ au ____

CHARGES	MONTAN	PRODUITS	MONTANT
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTA		TOTAL	

Pièce 5

Budget prévisionnel de l'association de l'année en cours : année 20_ ou exercice du ___ au ___

CHARGES	MONTAN	PRODUITS	MONTANT
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTA		TOTAL	

ANNEXE 5

Dossier de demande de subvention de démarrage

Toute demande de subvention de démarrage d'une association doit être adressée par courrier à Monsieur le Maire.

Justificatifs à fournir à la demande de subvention de démarrage

- RIB
- Déclaration de l'Association en Préfecture
- Statut de l'Association
- Compte-rendu de l'Assemblée Générale constitutive avec la liste des membres du bureau